



Compte rendu rencontre DDFIP Haute Garonne, 26 juin, St Martory 10h.

Rencontre demandée par la DDFiP à l'AMR31

René SAVELLI Pdt AMR31, maire d'Auzas

Raoul RASPEAU, maire de Saint-Martory

Gilbert SIOUTAC, maire de Lilhac

Hugues PERRIN, Directeur des finances publiques de Haute-Garonne

Cécile PÔTEL, AMRF

[AMR31](#) : Que sont les points d'accueils de proximité signifiés par des points bleus sur la carte 2021 ? Les trésoreries disparaissent et sont remplacées par un service de proximité quelques heures par jour ?

Monsieur Perrin directeur, DDFiP : Aujourd'hui les usagers particuliers doivent aller dans un lieu particulier pour les problèmes de paiement de l'impôt, dans un autre pour les problèmes d'assiette fiscale. Les accueils de proximité permettront de répondre aux 2 types de questions. Dans les accueils de proximité, le type d'accueil, rendez-vous ou permanence, sera déterminé en fonction de la fréquentation du lieu. Peut-être y-aura-t-il une permanence dans les périodes fortes (campagne déclarative) et des rendez-vous dans les périodes plus calmes ? C'est en fonction du besoin. Il y aura un temps d'observation pour savoir si on maintient le lieu et si oui, quel type de permanence sera mis en place.

Sur la déclaration d'impôt, l'accueil de proximité sera noté.

Ces accueils de proximité peuvent être accueilli dans une MSAP, une maison France Service ou une mairie. S'ils sont dans des mairies, il y aura un financement conjoint.

Le nombre d'accueil de proximité n'est pas figé, cela dépend du besoin.

L'agent de la DDFIP prendra en charge la question. La montée en charge des compétences des agents devrait permettre de répondre à la majorité des questions. S'il ne peut y répondre, il demandera à des personnes spécialisées soit directement (tel ou intranet...), soit une autre entrevue sera programmée pour y répondre.

Ce ne sera pas forcément toujours le même agent présent dans l'Accueil de Proximité, cela dépendra des questions ou compétences demandées.

Les agents vont bouger à la place des usagers.

Il y a 2 types d'usagers : ceux autonomes (via internet notamment) qui ne vont pas dans les SIE ou une fois tous les 4 ans pour des raisons exceptionnelles (divorce, succession...), les

autres qui ont besoin d'être accompagnés pour le dématérialisé mais aussi pour tous les autres domaines. Les Accueils de Proximité seront là pour eux.

Pour la Haute Garonne la DDFiP a un agrément pour une 20aine de Services Civiques. Ils ne sont pas là pour remplacer les agents mais orientent l'accueil et peuvent "tenir la souris" pour les opérations dématérialisées notamment lors des campagnes déclaratives.

Ils sont très opérationnels et pourraient venir en complément d'un agent dans les Accueils de Proximité et être autonomes pour les actions de paiements et internet. Ils peuvent accomplir ces tâches seuls. Ils pourraient prendre les rendez-vous.

Dans une MSAP, un service civique pourrait être pris en charge par la DGFIP même s'il ne lui est pas entièrement dédié.

AMR31 : Que deviennent alors les bâtiments communaux, biens communaux, loués à la DDFIP parfois récemment restaurés ?

Vous fermez la trésorerie de Salies du Salat en y laissant qu'un Accueil de Proximité et vous installez un conseiller collectivité à 4 km (Mane, ComCom de Cagire Garonne Salat dont le siège est à Mane). Pourquoi ne pas tout garder dans le même lieu ?

Monsieur Perrin directeur, DDFiP : pourquoi pas.

Certaines trésoreries qui vont devenir des services de gestion comptable (point vert) vont devoir accueillir beaucoup plus d'agents. Mais ne le pourront pas forcément physiquement. Les locaux des anciennes trésoreries pourront servir de lieux de télétravail pour les agents de la DDFIP.

AMR31 : Les maires ruraux enregistrent le changement de discours et sont sensibles à cette démarche d'écoute et de concertation. Mais ils restent méfiants. Certains ont accepté pour maintenir des trésoreries de mettre à disposition les locaux gratuitement. Une convention signée permettait de fixer les jours de présence du trésorier mais aussi les temps d'ouvertures. Mais la convention n'a pas été respectée. Le trésorier ne vient plus et les plages d'ouverture ont été réduites sans concertation.

AMR31 : Quelle sécurité y-aura-t-il dans cette nouvelle organisation ? Si l'agent est absent ? L'Accueil de Proximité sera-t-il fermé ?

Monsieur Perrin directeur, DDFiP : Il y aura le même volant d'agents remplaçants qu'aujourd'hui.

La DGFIP doit faire des économies comme tous les services de l'Etat.

Le travail et les tâches ont évolué. Internet prend une place prépondérante, il y a moins de papiers, moins de travail manuel, nous avons besoin de moins d'agents. Les opérations numériques libèrent du temps pour les agents de la DGFIP; On passe de 10 ETP nécessaires pour la gestion comptable à 2. Pour des raisons de productivité, ces travaux numériques, dématérialisés vont être regroupés dans les Services de gestion comptable. C'est là aussi le lieu de travail du trésorier.

Impossible de dire s'il y aura des fermetures de postes.

Le travail à distance permettra aussi d'optimiser les temps morts des agents.

AMR31 : Ou seront encaissées les espèces des régies municipales ? et le paiement de l'impôt en espèce très courant en milieu rural ?

Monsieur Perrin directeur, DDFiP : Le projet national est de limiter le risque induit par la circulation d'espèce. Il est prévu de réduire les points de dépôt.

Il faut regarder les process. Cela pourrait-il être une compétence des Accueils de Proximité ? Des Conseillers des collectivités locales ?

La Poste pourrait en encaisser les dépôts dès 2020. Ils délivreront un reçu et créditeront le compte de la commune.

Il y a un appel d'offre national. La Poste, le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne ont répondu.

AMR31 : Comment octroyer une place prépondérante à la Poste alors qu'elle réduit ces heures d'ouverture et ferme des bureaux ?

AMR31 : Comment fera le conseiller de collectivités locales (point rouge) devant gérer les 55, 60, 80, 104 communes d'une intercommunalité ?

Comment maintenir une qualité de service si l'on passe d'un trésorier par canton à un conseiller par interco, alors qu'une interco fait 3, 4 ou 5 cantons ?

Pourquoi, la maille est-elle l'intercommunalité ?

De plus en 2020 beaucoup de maires ne se représenteront pas, il y aura donc un pourcentage certains de néo-maires qui n'auront pas l'expérience de la constitution d'un budget. Les collectivités auront donc besoin de plus de conseillers. Il faut de la proximité et de la qualité.

Monsieur Perrin directeur, DDFiP : C'est une réalité que je n'avais pas en tête. Il est possible de libérer des cadres supérieurs pour les collectivités grâce au développement du back-office.

Concernant les agents des collectivités, la DGFIP s'est calée sur les intercommunalités. Il y aura un conseiller des collectivités locales par interco, peut-être plus en fonction de l'importance des communes.

Il s'agira d'un spécialiste qui fait le point avec les élus en parallèle avec la DGFIP. Il est l'interlocuteur unique pour les finances, le budget, le cadastre même s'il transmet ou questionne les services concernés. Il pourra faire le lien, s'il ne peut répondre aux questions, entre les communes et les différents interlocuteurs qualifiés. Il est en contact avec les Services de gestion comptable.

Il sera là où les communes souhaitent qu'il vienne. Il se déplace. Ce sera, si possible, une personne qui habite dans le secteur.

AMR31 : Qui seront les interlocuteurs des secrétaires de mairies ? Y aura-t-il un interlocuteur attitré ? Les secrétaires de mairies effectuent la majorité de la gestion comptable des collectivités. Elles appellent parfois 3, 4 fois la trésorerie par jour et sont en contact avec toujours le même interlocuteur qui les connaît, connaît la situation de la commune. Il faut un lien fort entre les secrétaires de mairies et un interlocuteur dans les Services de gestion comptable.

Monsieur Perrin directeur, DDFiP : Aujourd'hui certaines trésoreries sont organisées par portefeuille d'autres par recettes/dépenses.

Elles ont la liberté de leur organisation.

Comment seront organisés les Services de gestion comptable ?

Le conseiller des collectivités locales doit être l'interlocuteur et connaître le dossier.

AMR31 : Pourquoi rencontrer les présidents d'interco ? Il faut rencontrer et faire une présentation devant la conférence des maires. Les intercos sont aujourd'hui des lieux de pouvoirs et de tensions. Si la DDFiP ne négocie qu'avec les présidents d'interco, il y aura ensuite un problème avec les communes, car l'interco n'est pas la commune et le président de l'interco n'est pas le représentant des maires de l'interco.

Monsieur Perrin directeur, DDFiP : La DGFIP a déjà contacté les intercos. Ce ne sera pas toujours M. Perrin qui fera la présentation.

Nous sommes d'accord pour assister aux conférences des maires.

La nouvelle organisation permettra aussi d'amener des emplois dans des zones où il n'y en pas. C'est le cas pour le Comminges qui pourra récupérer, par exemple, la gestion des hôpitaux publics. Nous allons sortir des agents de Toulouse pour les implanter ailleurs dans le département. Le plus difficile sera de faire bouger les agents.

L'échéance de cette organisation est 2022, 2023 au plus tard.

La concertation actuelle s'achèvera en octobre 2019.

Monsieur Perrin, reste à la disposition de l'AMR31 Monsieur Perrin directeur, DDFiP propose que l'AMR31 lui fasse parvenir un courrier avec ses demandes, avec notamment les points suivants évoqués aujourd'hui :

- Des propositions d'emplacement des Accueils de Proximité
- Souhait du nombre de conseillers des collectivités locales
- Organisation des Services de gestion comptable en portefeuille
- Les compétences souhaitées dans les accueils de proximité, pour les conseillers des collectivités territoriales.

Il fera une synthèse des différentes demandes (AMR31; AM31; Intercos...). Cela sera remonté à Bercy qui tranchera.